



DEMANDE D'ALLÈGEMENT DE FORMATION P5 PLONGEUR ISO24 801-3 DIVE LEADER et GUIDE DE PALANQUEE

Les titulaires d'une qualification Guide de Palanquée et Divemaster Encadrant ISO 24801-3 peuvent demander un allègement pour leur formation de Directeur de Plongée en Exploration – P5.

Afin d'examiner la demande, il sera demandé au requérant de fournir tous documents attestant de son expérience (brevet GP, brevet Divemaster, licence FSGT) et d'apprécier le contenu détaillé du cursus du requérant. Toute demande s'effectue par le formulaire ci présent, renseigné et envoyé à : equivalence@plongee.fsgt.org

La demande d'allègement de formation doit être obligatoirement signée par le président de son club, qui valide ainsi une réelle implication au sein de l'association affiliée à la FSGT de la part du candidat. La décision de la commission Formation/Équivalence est rendue par mail au demandeur et président de club.

Il appartient ensuite au candidat d'informer son équipe pédagogique pour ajuster le contenu de sa formation.

Dans le cadre du présent dispositif et après examen de la demande, les conditions de validations de la qualification sont portées à 2 demi-journées pour l'évaluation des quatre champs de compétences mentionnées dans le livret de certification P5.

Les candidats devront cependant répondre à l'ensemble des autres prérequis du manuel du moniteur FSGT et notamment être titulaire d'un guide de palanquée, délivré par l'un des organismes reconnus par le Code du Sport et obtenu de façon pleine et entière (sans équivalence).

FORMULAIRE DE DEMANDE

Je soussigné, Nom : Prénom :

N° de Licence FSGT : Club :

Nom et Mail du Président :

Mail du requérant :

Titulaire de la qualification ISO 24802-3 : Copie fournie

Titulaire de la qualification GP : Copie fournie

Date :

Signature du demandeur :

Signature du Président :

AVIS DE LA COMMISSION :

Refusé / Accepté :

Date :